

Rapport de la campagne #LesChercheursDair



Mesure des concentrations en NO₂ en région bruxelloise
de Novembre 2020 à Octobre 2021

Février 2022

Contact - pierre@leschercheursdair.be

Auteur **Pierre Dornier**,
Les Chercheurs d'Air
Illustrations **Paulynka Hricovini**
Conception graphique **Camille Amouroux**



Table des matières

À propos	2
Résumé	3
I. Présentation de la campagne	6
1. Pourquoi cette campagne ?	6
2. Comment ont été faite les mesures ?	6
3. Qui à participé à cette campagne ?	7
4. Les mesures sont elles fiables ?	8
II. Résultats	9
1. Sites avec une concentration une fois supérieure à la recommandation de l'OMS	10
2. Sites avec une concentration deux fois supérieure à la recommandation de l'OMS	14
3. Sites avec une concentration trois fois supérieure à la recommandation de l'OMS	17
4. Sites avec une concentration de plus de quatre fois supérieure à la recommandation de l'OMS	18
III. Recommandations	19
1. Création d'une zone zéro émission d'ici 2030.	19
2. Donner plus de place à la mobilité active et partagée.	20
3. Motorisation zéro-émission pour les "grands rouleurs".	21
4. Créer des rues scolaires piétonnisées	22

À propos

Les chercheurs d'air est une association sans but lucratif (ASBL) dont l'objectif est de lutter contre la pollution atmosphérique à Bruxelles. L'ASBL sensibilise et se bat pour que tout le monde puisse respirer un air sain à Bruxelles.

Ce projet a été mené en collaboration avec Bruxelles Environnement, qui a rédigé le [rapport technique](#), et avec le soutien financier de la fondation Bloomberg Philanthropies et des 19 communes de la Région Bruxelloise.

Cette campagne de mesure du dioxyde d'azote pilotée par Les Chercheurs d'Air s'inscrit dans le cadre du Brussels Clean Air Partnership. Ce partenariat, lancé par la fondation Bloomberg Philanthropies, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Bruxelles Environnement, regroupe différentes initiatives bruxelloises sur la qualité de l'air, tels que Cureuzenair et Babel'Air. Les résultats de la campagne Curieuzenair, menée dans 3000 lieux bruxellois, viendront notamment compléter la présente campagne. Les résultats sont attendus mi-mars.

Résumé

Respirons-nous trop de NO2 à Bruxelles ?

Pour répondre à cette question, l'asbl Les chercheurs d'air a mené une campagne de science collaborative pendant douze mois et a mesuré, grâce à l'aide de près de 60 Bruxellois.es et de 70 écoles, les concentrations en dioxyde d'azote dans toute la région. C'est la première fois en Europe que les concentrations en NO2 sont mesurées par des citoyen.nes sur autant de sites (130) et sur une durée aussi longue (une année complète).

La pollution au dioxyde d'azote (NO2) est un véritable fléau à Bruxelles. Chaque année ce gaz est responsable de plusieurs centaines de décès prématurés. Sur plus de 800 zones urbaines européennes, la région bruxelloise est la [8ème](#) plus impactée par ce polluant. Des efforts sont faits pour améliorer la qualité de l'air dans la capitale belge, par exemple avec la création en 2018 de la [Zone de Basses Émissions](#)¹ (Low Emission Zone - LEZ) qui limite l'accès à la région aux véhicules les plus polluants.

Malheureusement les résultats de notre campagne de science collaborative #LesChercheursDair, publiés en février 2022, montrent que c'est loin d'être suffisant. Les recommandations de l'Organisa-

tion Mondiale de la Santé (OMS) en matière de pollution NO2 sont dépassées partout où nos mesures ont été effectuées. 70 points de mesure étaient placés dans des cours de récréation, ce qui est très préoccupant lorsque l'on sait que les enfants sont particulièrement vulnérables à la pollution de l'air. Certains points étaient également situés près d'institutions accueillant du public sensible comme des hôpitaux ou des homes.

Les nouvelles recommandations mondiales de l'OMS présentées en septembre 2021 ont pour objectif de mieux protéger la santé des citoyen.nes, les dépassements de ces seuils représentant des risques importants pour la santé.

En Europe, une directive fixe le seuil légal de NO2 à ne pas dépasser. Cette norme est moins contraignante que la valeur de l'OMS qui est alignée aux dernières données scientifiques concernant les effets de la pollution atmosphérique sur la santé. Des discussions sont actuellement en cours pour revoir les normes de l'UE qui se basent principalement sur la faisabilité technique et les coûts associés à leur respect.

Ces résultats montrent donc que la région, mais également les dix-neuf communes, doivent redoubler d'efforts pour lutter contre la pollution au NO2. Nous deman-

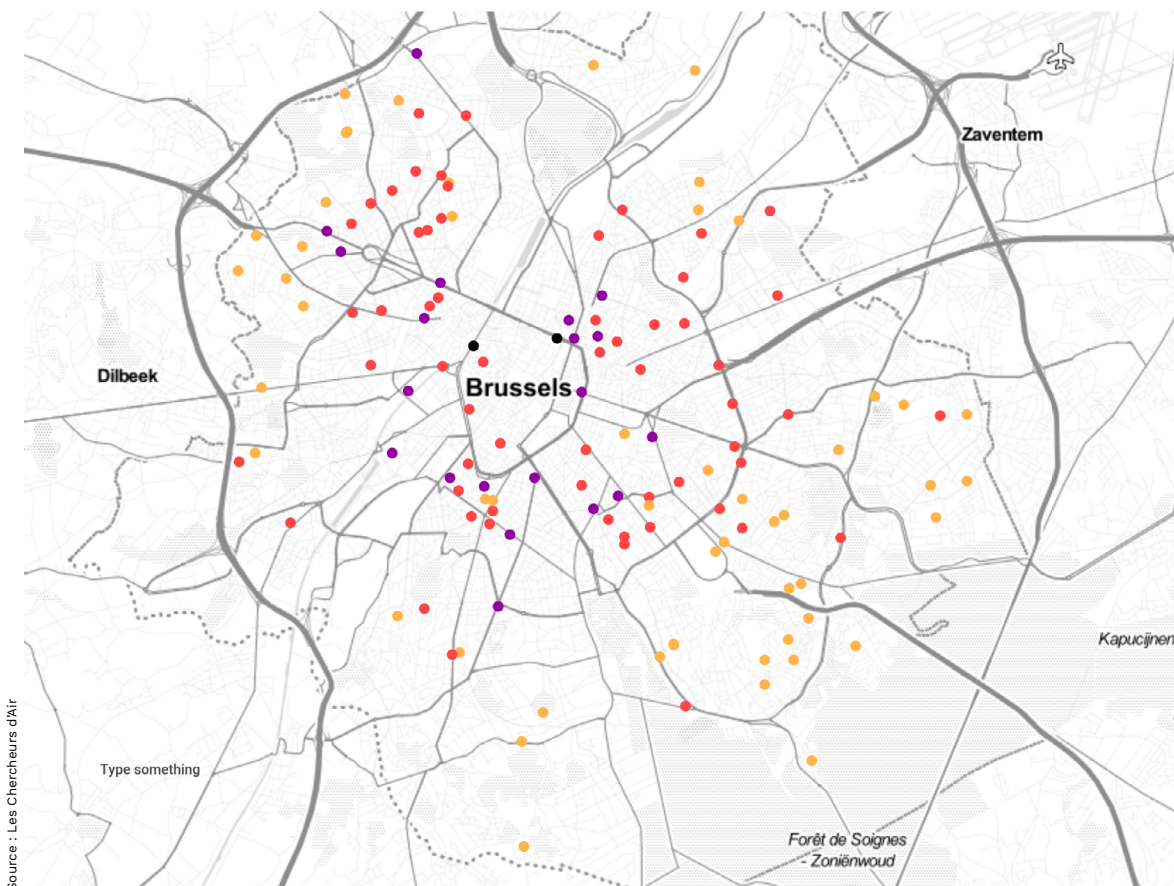
¹<https://lez.brussels/mytax/fr/>

dons à la région d'accélérer le calendrier de sa zone de basses émissions, afin de sortir du diesel en 2025 et de l'essence en 2030. Nous demandons également aux 19 communes d'augmenter le nombre de rues piétonnes sur leur territoire, particulièrement là où se trouvent des écoles. De manière générale, nous demandons à nos élu.es d'augmenter l'espace réservé à la mobilité active et partagée, d'accélérer l'électrification des véhicules indispensables à la mobilité des personnes qui vivent, travaillent ou passent à Bruxelles (bus, véhicules des personnes à mobilité réduite, taxis, etc.) et de communiquer bien plus sur les dangers de la pollution de l'air ainsi que sur les solutions qui existent pour la combattre.



Concentration moyenne annuelle en NO2 à Bruxelles entre le le 30/10/2020 et le 30/10/2021

- Dépassent d'1 fois le seuil de l'OMS (10 à 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)
- Dépassent de 2 fois le seuil de l'OMS (30 à 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)
- Dépassent de 3 fois le seuil de l'OMS (30 à 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)
- Dépassent de 4 fois et plus le seuil de l'OMS (>40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)



I. Présentation de la campagne

1. Pourquoi cette campagne ?

Comme nous l'avons vu avec la pandémie de COVID-19, il est très difficile de lutter contre ce qui est invisible. Mais contrairement au coronavirus, la pollution de l'air peut être rendue visible, ce qui permet alors d'identifier ses sources et de prendre des mesures précises et adaptées pour la combattre.

L'intérêt de cette campagne est triple. Tout d'abord, elle nous en apprend plus sur la qualité de l'air que nous respirons à Bruxelles. Ensuite, les résultats de cette campagne nous aident aussi à repérer d'éventuels points noirs que nous pourrions alors combattre en priorité. Enfin, de manière plus générale, les données obtenues au cours de ce projet seront utilisées pour renforcer les systèmes de modélisation de la pollution de l'air à Bruxelles et, ainsi, mieux prévoir de futurs aménagements urbains ou de futurs pics de pollution.

Qu'est-ce que la science collaborative ?

La science collaborative permet à des citoyen.nes, qui ne sont pas des scientifiques professionnels, à produire des données en suivant un protocole précis. Ces données peuvent ensuite être utilisées par des scientifiques professionnels pour aider certaines de leurs recherches.

2. Comment ont été faites les mesures ?

Pour ce projet, nous avons utilisé des tubes dits "passifs". Pour faire simple, ce sont de petits tubes en plastique que l'on laisse à l'air libre pendant un certain temps et qui absorbent, un peu comme une éponge, le NO₂ alentour.

Fin octobre 2020, les participant.es ont placé les deux premiers tubes, dans la cour de récréation pour les écoles et dans la rue pour les autres bâtiments publics et pour les citoyen.nes.

Fin novembre 2020, soit un mois plus tard, les participant.es ont remplacé les deux premiers tubes par deux nouveaux tubes. Cette opération a été répétée à la fin de chaque mois jusqu'en octobre 2021, soit une durée totale d'analyse de 12 mois. C'est la première fois en Europe que le NO₂ est mesuré par autant de citoyen.nes sur une durée aussi longue.

Tous les tubes nous ont ensuite été renvoyés afin que nous puissions les faire analyser.

3. Qui a participé à la campagne ?

Afin que cette campagne soit la plus inclusive possible, nous avons voulu qu'elle soit menée en collaboration étroite avec des citoyen.nes. Début septembre 2020 nous avons donc lancé un appel à participation auquel près de 400 Bruxellois.es ont répondu. Nous en avons retenu 54, le critère de sélection étant leur localisation géographique.

Le choix de ces sites s'est basé sur plusieurs critères qui ont été définis avec Bruxelles Environnement :

→ Les sites doivent permettre notamment de déterminer les concentrations les plus hautes en dioxyde d'azote en Région de Bruxelles-Capitale. Pour cela, la [carte Exp'air](#) a été utilisée pour avoir une première idée des endroits potentiellement les plus pollués.

→ Les sites ont été sélectionnés dans chacune des 19 communes bruxelloises afin que la répartition géographique soit homogène, dans la mesure du possible.

→ Les sites ont été sélectionnés de manière à être, dans la mesure du possible, éloignés des écoles qui participent également au projet, afin qu'il n'y ait pas d'effet doublon.



En plus de ces 54 citoyen.nes, des mesures ont également été effectuées aux abords de bâtiments publics : 2 crèches, 60 écoles maternelles et primaires, 7 écoles secondaires, 1 université, 2 homes, 1 centre culturel, 1 piscine communale, 1 maison de l'emploi et 5 stations de mesure de Bruxelles Environnement. Chacune des 19 communes de Bruxelles a soutenu ce projet en finançant des mesures aux abords d'au moins un de ces bâtiments. Le choix de ces sites a été laissé totalement libre aux communes.

Des tubes NO2 ont également été installés sur 5 stations de mesure de Bruxelles Environnement, afin de vérifier la fiabilité des résultats.

Pour visualiser où se trouvent les différents points de mesure, vous pouvez utiliser cette [carte interactive](#).

4. Les mesures sont-elles fiables ?

Oui. Les tubes ont été produits et analysés par un laboratoire accrédité, [Passam](#). Pour limiter au maximum les risques de publier des résultats erronés, tous les résultats ont été vérifiés par Bruxelles Environnement qui a conclu que “les tubes passifs fournissent des concentrations fiables”.

De plus, chaque site de mesure était équipé de deux tubes. Si deux tubes installés au même endroit donnaient des résultats différents, cela signifiait qu’un tube était défectueux, auquel cas nous avons invalidé la mesure.

Le rapport technique de Bruxelles Environnement, consultable [ici](#), détaille l’analyse de la fiabilité des tubes.

II. Résultats

Les résultats montrent que tous les sites sont exposés à des concentrations moyennes annuelles qui dépassent les recommandations de l'OMS ($10\mu\text{g}/\text{m}^3$ par an).



1. Sites avec une concentration une fois supérieure à la recommandation de l’OMS

De novembre 2020 à octobre 2021, 53 sites ont enregistré des concentrations moyennes en NO₂ qui se situent entre 10 et 20µg/m³, c’est-à-dire qui dépassent d’une fois la recommandation de l’OMS. Parmi ces sites se trouvent 43 écoles, 2 stations de Bruxelles Environnement, 7 citoyen.nes et 1 bâtiment communal.

Point de mesure	Rue	Commune	µg/m ³ NO ₂
Ecole primaire la Sapinière	Chaussée de la Hulpe	1170	10.9
Ecole maternelle et primaire Blankedelle	Avenue Jean Van Horenbeeck	1160	12.2
Ecole maternelle Les Aigrettes	Rue des Aigrettes	1170	12.6
Crèche Les Colibris	Place du Colibri	1170	12.7
Ecole maternelle et primaire Le Karrenberg	Rue François Ruytinx	1170	13.2
Station BE Uccle	Avenue circulaire	1180	13.3
Ecole primaire Joli-Bois	Val des Epinettes	1150	13.5
Ecole maternelle et primaire Pré des Agneaux	Place Edouard Pinoy	1160	13.5
Ecole maternelle et primaire Parc Malou et Robert Maistriau	Rue Joseph Aernaut	1200	13.6
Ecole maternelle Les Naïades	Avenue des Naïades	1170	13.9
Citoyen.ne	Avenue Dolez	1180	13.9
Citoyen.ne	Avenue Jean-François Debecker	1200	14.3
Ecole maternelle 7 Etoiles	Rue de l’Étoile Polaire	1082	14.3
Ecole maternelle et primaire du Souverain	Rue des écoliers	1160	15.0
Ecole primaire Zavelput	Rue du Blé d’Or	1082	15.1
Ecole maternelle Openveld	Rue Openveld	1082	15.9

Résultats

Point de mesure	Rue	Commune	$\mu\text{g}/\text{m}^3$ NO ₂
Ecole maternelle et primaire du Vignoble	Avenue Monte-Carlo	1190	16.1
Ecole maternelle Les Bruyères	Clos Jacques Wagner	1083	16.4
Ecole maternelle et primaire Arbre Ballon	Avenue Du Laerbeek	1090	16.5
Ecole maternelle et primaire Sainte-Anne	Rue Fort de Bonnelles	1040	16.6
Ecole maternelle et primaire de Stockel	Rue Henri Vandermaelen	1150	16.6
Citoyen.ne	Rue du Docteur	1160	16.9
Ecole maternelle, primaire et secondaire Européenne III	Boulevard du Triomphe	1050	16.9
Ecole maternelle et primaire du Bois de la Cambre n°8	Avenue du Bois de la Cambre	1050	16.9
Citoyen.ne	Avenue Jules Du Jardin	1150	17.0
Ecole maternelle et primaire Les Marronniers	Chaussée de Wavre	1160	17.1
Ecole maternelle et primaire du Centre	Rue du Doyenné	1180	17.5
Ecole primaire Paloke	Chaussée de Ninove	1080	17.5

Résultats

Point de mesure	Rue	Commune	$\mu\text{g}/\text{m}^3$ NO ₂
Ecole maternelle et primaire Le paradis des enfants	Rue Baron de Castro	1040	17.7
Ecole maternelle et primaire Notre Dame des Grâces	Avenue du Chant d'Oiseau	1150	17.9
Ecole maternelle et primaire Jacques Brel	Rue Esseghem	1090	18.1
Ecole maternelle Clair-Vivre Alpha Germinal	Place Allende	1140	18.2
Ecole maternelle et primaire La Source	Rue du Doolegt	1140	18.3
Ecole primaire Poelbos Citoyen.ne	Avenue du Laerbeek Chaussée de Saint-Job	1090 1180	18.3 18.3
Ecole maternelle et primaire du Centre	Avenue Charles Thielemans	1150	18.3
Ecole maternelle, primaire et secondaire des Pagodes	Rue de Beyseghem	1120	18.4
Ecole maternelle et primaire Mater Dei	Avenue des Grands Prix	1150	18.4
Ecole primaire Les Glycines	Place du Roi Baudouin	1082	18.7
Ecole maternelle Clarté	Rue Berré	1090	18.8
Ecole maternelle et primaire Les Peupliers	Rue des Fruits	1070	18.8
Ecole maternelle et primaire Aurore	Rue Maurice Van Rollegem	1090	18.9
Ecole maternelle et primaire Claire Joie	Rue Beckers	1040	19.0

Résultats

Point de mesure	Rue	Commune	$\mu\text{g}/\text{m}^3$ NO ₂
Centre culturel Jacques Franck	Chaussée de Waterloo	1060	19.0
Citoyen.ne	Avenue Franklin Roosevelt	1050	19.0
Ecole maternelle et primaire du Chant d'Oiseau	Avenue des Eperviers	1150	19.2
Station BE Meudon	Rue des faines	1120	19.3
Citoyen.ne	Avenue du Bourgmestre Jean Neybergh	1090	19.3
Ecole maternelle et primaire du Bois de la Cambre n°7	Avenue du Bois de la Cambre	1050	19.3
Lycée Emile Jacqmain	Rue Belliard	1040	19.7
Ecole maternelle et primaire Nouvelle	Rue de l'Hôtel des Monnaies	1060	19.8
Ecole primaire Everheide	Rue du Moulin à Vent	1140	19.9
Ecole primaire Les Lilas	Avenue du Hunderenveld	1082	19.9

2. Sites avec une concentration deux fois supérieure à la recommandation de l’OMS

De novembre 2020 à octobre 2021, 59 sites ont enregistré des concentrations moyennes en NO₂ qui se situent entre 20 et 30µg/m³, c’est-à-dire qui dépassent de deux fois la recommandation de l’OMS. Parmi ces sites se trouvent 29 écoles, 2 stations de Bruxelles Environnement, 24 citoyen.nes, 1 bâtiment communal, 2 homes et une crèche.

Point de mesure	Rue	Commune	µg/m ³ NO ₂
Ecole maternelle et primaire Sainte-Trinité	Rue du Nid	1050	20.1
Home Van Aa	Chaussée de Boondael	1050	20.1
Institut secondaire de Mot-Couvreur	Place du Nouveau-Marché-aux-Grains	1000	20.3
Ecole maternelle Boomhut	Rue des Béguines	1080	20.3
Citoyen.ne	Rue des Atrébates	1040	20.6
Ecole maternelle et primaire L'Aubier	Avenue du Cimetière de Bruxelles	1140	20.7
Citoyen.ne	Boulevard du Souverain	1160	20.8
Citoyen.ne	Avenue Charles Gilisquet	1030	20.9
Citoyen.ne	Chaussée de La Hulpe	1000	21.0
Ecole maternelle et primaire Van Helmont	Avenue De Levis Mirepoix	1090	21.0
Ecole primaire Balder	Rue d'Angleterre	1060	21.0
Ecole maternelle et primaire Peter Pan	Rue de la Rhétorique	1060	21.2
Ecole maternelle et primaire n°10 Bois Dailly	Grande Rue au Bois	1030	21.2
Ecole primaire Clarté	Avenue Firmin Lecharlier	1090	21.3
Athénée Charles Jansens	Place de Londres	1050	21.3
Ecole maternelle Nos bambins	Rue Sergent Sorensen	1083	21.4
Citoyen.ne	Rue du Cloître	1020	21.7

Point de mesure	Rue	Commune	$\mu\text{g}/\text{m}^3$ NO ₂
Ecole maternelle et primaire Frans Van Asbroeck	Rue Hubert Van Eepoel	1090	21.7
Athénée Adolphe Max	Rue des Gravelines	1000	21.8
Institut secondaire Diderot	Rue des Capucins	1000	21.8
Citoyen.ne	Avenue de Broqueville	1200	21.8
Ecole maternelle et primaire 4 saisons	Place de Bethléem	1060	21.9
Citoyen.ne	Rue Cardinal Lavigerie	1040	22.0
Ecole primaire Champ des tournesols	Rue Van Bortonne	1090	22.4
Citoyen.ne	Avenue Gabriel Emile Lebon	1160	22.5
Citoyen.ne	Chaussée de Stockel	1150	22.5
Ecole maternelle Clair-Vivre Alpha Centre	Rue de la résistance	1140	22.9
Citoyen.ne	Avenue du Domaine	1190	23.0
Crèche Ketje	Avenue Adolphe Demeur	1060	23.1
Citoyen.ne	Chaussée d'Alseberg	1180	23.3
Citoyen.ne	Boulevard Saint-Michel	1040	23.3
Lycée Guy Cudell	Rue de l'Abondance	1210	23.4
Ecole maternelle et primaire Armand Swartenbroeks	Rue des Tisserands	1081	23.8
Ecole primaire De Knipoog	Rue de la Semence	1080	23.8
Piscine communale	Rue de la Perche	1060	23.8
Ecole primaire Vandeborne	Rue Dansette	1090	23.8
Ecole maternelle et primaire Oscar Bossaert	Rue Émile Sergijsels	1081	24.1
Citoyen.ne	Avenue Rogier	1030	24.6
Ecole secondaire Robert Dubois	Avenue Jean-Joseph Crocq	1020	24.9
Citoyen.ne	Chaussée d'Ixelles	1050	25.1
Citoyen.ne	Avenue Jules Bordet	1140	25.6
Citoyen.ne	Boulevard Brand Whitlock	1200	25.6

Point de mesure	Rue	Commune	$\mu\text{g}/\text{m}^3$ NO ₂
Citoyen.ne	Avenue d'Itterbeek	1070	25.8
Citoyen.ne	Rue Henri Meuwis	1083	25.9
Citoyen.ne	Rue Saint Alphonse	1210	26.0
Home Les heures douces	Rue Victor Greyson	1050	26.4
Citoyen.ne	Rue Vonck	1210	26.7
Citoyen.ne	Avenue de la Chasse	1040	26.7
Citoyen.ne	Rue Bodeghem	1000	26.8
Citoyen.ne	Rue de la Célidée	1080	27.4
Citoyen.ne	Avenue Victor Jacobs	1040	27.5
Citoyen.ne	Rue de la Promenade	1070	27.5
Citoyen.ne	Rue des Ailes	1030	27.7
Citoyen.ne	Boulevard Auguste Reyers	1030	27.8
Citoyen.ne	Avenue Charles Woeste	1090	27.9
Station BE Ixelles	Avenue de la Couronne	1050	28.1
Station BE Molenbeek	Quai de Mariemont	1080	28.6
Citoyen.ne	Boulevard de Smet de Naeyer	1090	29.6
Citoyen.ne	Avenue Albert Giraud	1030	29.7

3. Sites avec une concentration trois fois supérieure à la recommandation de l'OMS

De novembre 2020 à octobre 2021, 22 sites ont enregistré des concentrations moyennes en NO₂ qui se situent au-dessus de 30µg/m³, c'est-à-dire qu'ils dépassent d'au moins trois fois la recommandation de l'OMS. Parmi ces sites se trouvent 2 écoles, 1 université, 1 station de Bruxelles Environnement, 17 citoyen.nes et 1 bâtiment communal.

Point de mesure	Rue	Commune	µg/m ³ NO ₂
Citoyen.ne	Rue de Ganshoren	1082	30.2
Citoyen.ne	Chaussée de Waterloo	1060	30.3
Ecole maternelle et primaire Les Tournesols	Rue Saint-François	1210	31.0
Citoyen.ne	Chaussée de Charleroi	1060	31.2
Citoyen.ne	Square Charles-Maurice Wiser	1040	31.4
Citoyen.ne	Rue Royale	1210	31.9
Citoyen.ne	Avenue Brugmann	1180	32.6
Citoyen.ne	Rue Antoine Court	1081	32.8
Citoyen.ne	Chaussée de Waterloo	1060	33.2
Ecole maternelle et primaire n°6 La nouvelle vague	Rue de Bonne	1080	33.3
Citoyen.ne	Rue Emile Carpentier	1070	33.9
Citoyen.ne	Avenue Charles-Quint	1083	34.3
Citoyen.ne	Rue Lesbroussart	1050	35.0
Citoyen.ne	Rue Gray	1050	35.5
Citoyen.ne	Boulevard Léopold II	1081	36.4
Maison de l'emploi	Rue de Mérode	1060	36.7
Citoyen.ne	Avenue Houba de Strooper	1020	37.7
Station BE Arts-Loi	Boulevard du Régent	1000	38.3
Citoyen.ne	Rue Tiberghien	1210	38.6
Citoyen.ne	Avenue Rogier	1030	39.4

4. Sites avec une concentration au moins quatre fois supérieure à la recommandation de l’OMS

Point de mesure	Rue	Commune	$\mu\text{g}/\text{m}^3$ NO ₂
Citoyen.ne	Rue Antoine Dansaert	1000	45.0
Université Saint-Louis	Boulevard du Jardin Botanique	1000	52.0

La totalité des résultats, mois par mois, est consultable sur la carte interactive qui se trouve [ici](#).

III. Recommandations

Les résultats de ce projet montrent qu'il est urgent pour la région bruxelloise et pour les 19 communes de mettre en œuvre des politiques ambitieuses pour atteindre au plus vite les normes de l'OMS afin de protéger la santé des Bruxellois.es.

Le trafic routier est responsable de [61%](#) des émissions de dioxyde d'azote dans la région bruxelloise. C'est donc le secteur à dépolluer en priorité pour lutter contre ce polluant. Pour ce faire, Les Chercheurs d'air demandent aux pouvoirs publics de prendre 4 mesures en priorité.

1. Création d'une zone zéro émission d'ici 2030

Nous demandons que d'ici 2030 l'accès à la Région de Bruxelles-Capitale soit réservé aux véhicules zéro-émission, c'est-à-dire qui ne sont pas équipés d'un moteur thermique.

La mise en place à Bruxelles de la zone de basses émissions (LEZ) à partir du 1er janvier 2018 a été un premier pas dans la bonne direction.

Mais comme l'a montré un [récent bilan](#), les émissions de NOx provenant des voitures et camionnettes en circulation dans

la Région de Bruxelles Capitale n'ont diminué que de 9% entre juin 2018 et octobre 2020.

Ce n'est pas suffisant. A Madrid et à Londres, grâce à des LEZ bien plus ambitieuses, la pollution au NO2 a respectivement chuté jusqu'à [32%](#) entre juin 2018 et juin 2019 et jusqu'à [44%](#) entre février 2017 et janvier 2020. Une [analyse](#) de la zone de basse émission de Paris montre également que cet outil permet de lutter efficacement contre la pollution de l'air.

Etant donné que même les véhicules les plus récents émettent encore [beaucoup de polluants](#) et que les futures normes [ne régleront pas](#) tous les problèmes, les moteurs thermiques ne doivent pas être une option. Cela vaut aussi pour les [deux roues motorisés](#).

Certaines grandes villes européennes comme [Amsterdam](#) et [Paris](#) ont déjà décidé d'interdire progressivement les voitures essence et diesel entre 2024 et 2030. Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Union Européenne, doit montrer qu'elle aussi prend la santé de ses habitants au sérieux en mettant en place des mesures similaires.

En plus d'améliorer grandement la qualité de l'air que nous respirons, la disparition des véhicules thermiques permettrait de lutter efficacement contre le changement climatique et la pollution sonore.

Des [alternatives](#) aux véhicules thermiques existent : dans une ville comme Bruxelles la mobilité douce et/ou les transports pu-

blics et/ou les véhicules partagés permettent de se rendre partout.

Aussi, en augmentant l'espace réservé aux bus et aux trams (site propre), leur vitesse moyenne pourrait augmenter (entre [15 et 16 km/h](#) actuellement), ce qui les rendrait plus attractifs.

En parallèle les solutions de partage de voitures électriques doivent être soutenues afin de combler [les vides](#) laissés par le transport public.

2. Donner plus de place à la mobilité active et partagée

Nous demandons que, d'ici 2025, au moins 60% de la voirie soit réservée à la mobilité active et aux transports publics.

La mobilité active (marche et vélo) ou partagée (transports en commun, voitures partagées, trottinettes électriques partagées, etc.) est de plus en plus présente à Bruxelles. Depuis 2010 on constate un taux de croissance annuel moyen de [10%](#) des déplacements à vélo. Côté transports publics, l'usage est aussi en [forte croissance](#), à l'exception de 2020 et probablement de 2021, années touchées par la pandémie de COVID-19. La voiture reste cependant le mode de déplacement [privilegié](#) des Bruxellois.e.s.

Cette domination s'explique entre autres par le fait que [plus de la moitié](#) de la voirie, c'est-à-dire les rues et les parkings, est encore réservée à la voiture.

La crise sanitaire connue ces dernières années a également tendance à faire augmenter l'usage de la voiture.

Afin de favoriser la mobilité active et les déplacements en transport public, il faut leur donner plus de place. Cela permettrait aux cyclistes, grâce à des pistes cyclables séparées, de pouvoir se déplacer rapidement et en toute sécurité, ce qui augmenterait de manière significative la popularité de ce mode de déplacement.

Aussi, en augmentant l'espace réservé aux bus et aux trams (site propre), leur vitesse pourrait augmenter.



3. Motorisation zéro-émission pour les “grands rouleurs”

Nous demandons qu'à Bruxelles les taxis, Uber, et les camionnettes soient zéro-émission d'ici 2025, et que les camions de plus de 3,5 tonnes et les bus en fassent de même d'ici 2030.

Certains véhicules, comme les camions de livraison, les bus ou encore les taxis/Uber, parcourent plus de 100 kilomètres en ville chaque jour. Nous les appelons les “grands rouleurs”.

En 2018 les camions de plus de 3,5 tonnes par exemple ont parcouru environ [60 millions](#) de kilomètres dans la région bruxelloise ! La même année, les bus de la STIB ont parcouru [25 millions](#) de kilomètres et les chauffeurs Uber [31 000 km](#).

Le secteur le plus problématique est celui du transport de marchandises. A Bruxelles les camions et les camionnettes utilisées pour les livraisons représentent [14 %](#) du trafic routier mais sont responsables de [31 %](#) des émissions de NOx et 33% des émissions de particules fines de ce même trafic routier. Cette pollution nous coûte [50 000 €](#) par jour, essentiellement en frais de santé.

Optimiser les trajets en favorisant les points de redistribution situés en bordure de ville, comme [City Depot](#), ainsi qu'en incitant, en ville, la livraison en point de collecte, permettrait [d'économiser des millions de kilomètres](#). Chaque fois que

c'est possible, il faut également privilégier les livraisons par voie fluviale, par chemin de fer ou à vélo.

Enfin, il est essentiel que les camions et les camionnettes qui ne peuvent pas être supprimés soient alors zéro-émission. Des camions électriques sont [déjà disponibles](#) et seront moins chers que les diesels dans les années à venir.

Les taxis et les plateformes LVC (Location de Voiture avec Chauffeur) comme Uber et Heetch sont également très polluants du fait de la grande distance qu'ils parcourent en ville avec des véhicules très majoritairement essence et diesel.

Il n'y a à Bruxelles qu'une cinquantaine de taxi électriques et il semble que les véhicules électriques LVC puissent se compter sur les doigts d'une main.

Uber s'est engagé à ce que [50%](#) des kilomètres parcourus par ses chauffeurs à Paris, Londres, Berlin, Amsterdam, Lisbonne, Madrid et Bruxelles soient électriques d'ici 2025. C'est un premier pas dans la bonne direction mais ce n'est pas suffisant. Tous les véhicules qui roulent pour Uber doivent être 100% électriques d'ici 2025, dans chacune de ces capitales, comme c'est déjà prévu pour [Londres](#). Il doit en aller de même pour les taxis.

Afin de réduire le nombre de véhicules dans nos rues, il faut également que les taxis et véhicules LVC puissent facilement être partagés, ce qui n'est, pour le moment, [pas autorisé](#).

La ville de [Milan](#) s'est engagée à avoir une flotte de bus 100% électrique d'ici 2030. Bruxelles doit suivre cet exemple. Il est également essentiel d'augmenter l'espace réservé aux bus et aux trams (site propre) afin que leur vitesse augmente et que leur taux d'utilisation soit boosté.



En parallèle, les solutions de partage de voitures électriques doivent être soutenues afin de combler les [vides laissés](#) par le transport public.

4. Créer des rues scolaires piétonnisées

Nous demandons aux communes bruxelloises de créer des rues scolaires aux abords des toutes leurs écoles. Ces rues doivent être complètement et en permanence fermées au trafic routier.

Le territoire des dix-neuf communes de la région bruxelloise ne compte pas plus d'une vingtaine de rues scolaires. Sur cette faiblesse quantitative vient s'en ajouter une autre, qualitative : à Bruxelles, les rues scolaires sont fermées au trafic routier seulement au moment de l'entrée et de la sortie des classes.

Les rues scolaires permettent de combattre efficacement la pollution de l'air. Il a par exemple été mesuré à Londres que cet aménagement urbain peut faire baisser la

concentration en NO₂ jusqu'à **23%**. Les rues sco-

laires sont également un rempart précieux contre les accidents de la route et la pollution sonore.

Les communes bruxelloises doivent donc suivre l'exemple de ce qui se fait ailleurs en Europe, particulièrement en France et en Grande-Bretagne. A Paris par exemple, **170 rues** scolaires ont déjà été créées, dont certaines sont même revégétalisées. A Londres ce sont plus de **300** rues scolaires qui sont déjà en place.

La santé de nos enfants est une priorité, nous devons agir.

